

L'aéroport Marseille Provence regroupe toutes ses opérations au Terminal 1 Hall B, et ferme temporairement son Terminal 2 et son Terminal 1 Hall A.

Le contexte de pandémie de Covid-19 se traduit par une réduction drastique des programmes aériens.

A ce jour, les autorités compétentes ont confirmé la fermeture totale des vols internationaux à destination de l'espace Schengen. Pour ce qui concerne l'Aéroport Marseille Provence, les vols intra-domestiques et intra-Schengen sont fortement réduits, voire supprimés, à la réserve de vols dédiés aux rapatriements. L'activité du fret est quant à elle vouée à rester globalement stable, de jour comme de nuit pour Aéroport Marseille Provence.

Dans ce cadre, Aéroport Marseille Provence a engagé une large réorganisation, imposée par les contraintes inhérentes à la pandémie de Covid-19, et en s'inscrivant dans une démarche responsable de gestion des passagers dans le respect des règles de sécurité et de sûreté du transport aérien.

Cette réorganisation découle de l'activation du **Plan de Continuité des Activités (PCA) d'Aéroport Marseille Provence**, dont le défi dans les jours et semaines à venir est **d'assurer la mission de service public d'accueil minimal des vols et des passagers, tout en respectant le dispositif de confinement mis en place par le gouvernement**. L'aéroport pourra ainsi concourir avec responsabilité au bon déploiement du système de santé exceptionnel Covid-19, en permettant la circulation continue et optimisée des matériels et équipes portant assistance à la population française, entre les hôpitaux et services d'urgence du territoire.

En pratique, les opérations aéroportuaires restantes vont se concentrer sur le Terminal 1 Hall B.

Le terminal 2 sera fermé à compter de demain matin, mercredi 18 mars.

Le terminal 1 Hall A devrait fermer dans la foulée en fonction de l'arrêt progressif du programme des vols.

Aéroport Marseille Provence prend toute la mesure des risques associés à ces flux maintenus sur la plateforme et déploie, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), des procédures renforcées et systématisées de désinfection des infrastructures et de protection des personnels postés. L'ensemble de ces mesures doit permettre d'optimiser les flux de passagers sur les vols restants, la sécurisation de leur parcours sur la plateforme, et le suivi optimal des obligations en matière de santé publique au fil du temps.